



Saint-Ouen, le 31/08/2010

SECTION FO ALSTOM TIS Saint-Ouen
www.fo-sif.org

62 ans... 67 ans...

41,5 années de cotisation...c'est inacceptable

RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES !

POUR FO LE DROIT A LA RETRAITE, C'EST À 60 ANS !

SANS ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

Une "réforme" injuste

Le plan de «réforme» des retraites du gouvernement est connu. Répondant aux exigences des marchés financiers et des agences de notation financières, il s'inscrit dans la stricte ligne de l'austérité et de la rigueur. En clair: aux salariés de payer le coût de la crise. Cela conduit à imposer de devoir travailler demain plus longtemps... pour ceux qui ont un emploi! Recul de l'âge ouvrant droit à la retraite de 60 à 62 ans et poursuite de l'allongement de la durée de cotisation qui atteindra 41,5 ans, recul de l'âge ouvrant droit à la retraite sans décote de 65 à 67 ans. Personne n'est épargné, les jeunes, les précaires et les femmes en subiront plus durement les conséquences.

Pour financer les retraites, maintien des régimes par répartition

La véritable raison du projet de "réforme" des retraites n'est pas le déséquilibre financier des régimes de retraites mais la volonté de baisser le "coût du travail" et de développer les fonds de pension. Pourtant, la part des salaires dans la valeur ajoutée a déjà baissé de 4% en quinze ans, ce qui représente 80 milliards d'euros transférés de la masse salariale vers les entreprises et in fine vers les actionnaires. Ainsi, la part des bénéfices redistribués aux actionnaires du CAC 40 (indice boursier de Paris) a représenté près de 36 milliards d'euros pour 2009.

Rien que la restitution des exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons en 2009 (31 milliards d'euros) suffirait à régler le déficit actuel annoncé par le gouvernement pour l'ensemble des régimes de retraite.

Le retrait, préalable à la reconquête des droits

La manifestation FO du 15 juin a rassemblé 70000 personnes à Paris. Aujourd'hui, toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet gouvernemental et un appel national à des grèves et manifestations le 7 septembre a été lancé. Pour FO, face au gouvernement pour qui les principaux paramètres de l'allongement ne sont pas négociables, il ne peut y avoir d'autre choix que d'exiger le retrait du plan gouvernemental. C'est un préalable nécessaire et c'est ce que nous réclamons.

L'action commune doit s'organiser sur la base de l'exigence du retrait de ce projet socialement injuste.

Le retrait du projet du gouvernement est un préalable à la reconquête des droits :

- *Suppression de la décote,*
- *Retour au calcul sur la base des dix meilleures années dans le privé,*
- *Revalorisation des pensions par une indexation sur les salaires*

FO vous appelle à faire grève et à manifester le 7 septembre pour un vrai droit à la retraite à 60 ans, sans allongement de la durée de cotisation, exigeons le retrait du plan gouvernemental.

40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !

R.V. mardi 7 septembre à 15h, Place de la République à Paris.